

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

Centre Communal d'Action Sociale  
du 15 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 10

L'an deux mil vingt cinq, le quinze avril à dix-huit heures quinze minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS et Adjoint au Maire de Groisy.

**Date de convocation :** 8 avril 2025

**Etaient présents :** Fabienne ALTER, Anne BILLOT, Michel CARTIGNY, Isabelle DUPANLOUP, Anaïs DURET, Caroline LAMOUILLE, Mélanie OUVRY, Jean SOUSSEAU, Béatrice VALLEJO

**Etaient absents et excusés :** Fabienne BUET, Henri CHAUMONTET, Louis DURET, Céline SOLA

**Pouvoir :** Céline SOLA à Isabelle DUPANLOUP

**Secrétaire de séance :** Madame Isabelle DUPANLOUP

**N°2025- 03– CCAS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter Le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de gestion dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Est invité à :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

et à :

- déclarer que le Compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- adopter le Compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le Compte de gestion 2024, tout document, toute

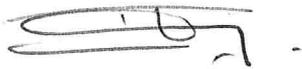
pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

**Le CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion 2024.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.  
Au registre sont les signatures.

A Groisy, le 18 avril 2025

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DUPANLOUP



Le Président,  
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :  
Télétransmis en Préfecture le : 22/04/25  
Publié le : 22/04/25  
Le Président,  
Henri CHAUMONTET

